

2025/0214

**DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE
COMMUNE DE AVESNELLES**

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le **16 DEC. 2025**
ID : 059-215900358-20251208-20251216_D0040-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 13 - Votants : 13

Etaient présents : M. BADIDI. SEGUIN. CHRETIEN. CHATELAIN. PETIT. WERY. JOSSET. RAVIDAT. ASCONE.

Mmes MERCIER. BLANDO (PREVOST). WAUCHER. CAFFIAU.

Absents : M. COQUELET. Mmes STALLA (DELBRUYERE). BOURAINE. DELPLANQUE-GABET. MALINGRE et M. CHALDAUREILLE.

Secrétaire de séance : M. PETIT.

Objet : AVANCEMENT DE GRADE

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 49,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents techniques territoriaux,

Vu les Lignes Directrices de Gestion arrêtées par l'Autorité Territoriale le 03 mai 2022 après avis du Comité Technique, fixant notamment les orientations et critères généraux à prendre en compte pour les promotions,

Vu le tableau des effectifs de la commune,

Un agent est éligible à l'avancement de grade en ce qui concerne l'échelle suivante :

- Pour le passage d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe :
 - Catherine DUQUESNE.

Suite de la délibération 2025/0214

Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le

ID : 059-215900358-20251208-20251216_D0040-DE

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accorde l'avancement de grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Fixe pour chaque grade d'avancement de chaque cadre d'emplois figurant au tableau des effectifs de notre commune.

Modifie le tableau des effectifs de la commune comme suit :

Service administratif :

Rédacteur territorial : 1
Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe : 2
Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe : 3
Adjoint administratif territorial : 2

Ateliers municipaux :

Technicien territorial : 1
Adjoint technique principal de 1^{ère} classe : 1
Adjoint technique principal de 2^{ème} classe : 2
Adjoint technique territorial : 9

Service entretien des locaux :

Adjoint technique territorial : 1

Cantine scolaire :

Adj. technique principal de 1^{ère} classe : 1
Agent de maîtrise : 1
Adjoint technique territorial : 2

Services écoles/entretien ménage :

Agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles : 2
Adjoint technique territorial : 2

Police rurale :

Garde champêtre chef principal : 1
Garde champêtre chef : 1

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

AVESNELLES, le 16 DEC. 2025
Le Maire,

